



Solidaires Unitaires Démocratiques

BRANCHE CNRS-INRIA



REUNION ORGANISATIONS SYNDICALES (OS) - DIRECTION DU CNRS du 23/10/06

THEME principal : évaluation des ITA (suite)

Direction : Arnold Migus (DG), Christine d'Argouges (DRH), Alain Resplandy-Bernard (SG) et Muriel Sinanidès (Adj-DRH), Mme Beck, une assistante à Mme Beck, le nouveau responsable du BDP-ITA, la responsable des statuts.

Autres syndicats : SNIRS-CGC, SNPRES-FO, SNTRS-CGT, SNCS-FSU, Sup-Rech-UNSA, SNPTES-UNSA, Sgen-CFDT-Recherche-EPST.

SUD-Recherche-EPST : Anne-Lise Millan-Brun, Marie-Claude Quidoz et Bernard Ganne.

Ordre du jour :

- Calendrier des rencontres ;
- Evaluation des ITA ;
- Politique d'emploi des personnels non permanents ;
- Questions diverses.

Le DG s'excuse de devoir s'absenter pour cause d'invitation au ministère. Il ne restera que 45 minutes.

1 Questions préalables :

Questions CGT et SNCS sur les postes qui ont été « supprimés » (50 chercheurs et 150 ITA) et les départs en retraites.

Réponse : SG dit que pour les recrutements, les objets traités par la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finance) sont une masse salariale et un maximum d'équivalent temps plein (ETP).

SNCS demande des explications sur la position du DG sur les personnels de catégories B et C au comité national (CN).

Réponses : DG dit que la note « dure » reprend les textes de la loi. Il dit que la pratique est sous la surveillance du secrétaire général du comité national ; CFDT dit que la note va au delà de ce qui est écrit dans les textes.

2 Calendrier :

Distribution du calendrier des rencontres jusqu'à la fin de l'année. Il est présenté par la DRH.

Suite à une remarque sur ce calendrier (admissibilité des chercheurs), le SG indique qu'il veut faire une pré-sélection sur dossier des chercheurs afin de leur éviter des déplacements ... Les syndicats rejettent.

3 Évaluation des ITA :

Présentation de Adj-DRH sur l'évaluation des ITAs. La présentation reprend tous les points de la « note de cadrage » qui a été diffusé au OS plus un point sur la campagne actuelle de promotion au choix (CAP 2006.)

Concernant la nouvelle expérimentation de la campagne d'avancement pour 2006 (par Branche d'Activité Professionnelle (BAP), des bilans (un par DG et un par les OS) seront faits au début de l'année 2007. Le but est d'ouvrir des perspectives pour la campagne d'avancement 2007.

Cette présentation a soulevé beaucoup de questions (de chaque OS) et aussi une certaine indignation.

CGT : Rappel d'un des objectifs du syndicalisme : faire que les gens soient heureux au travail. Ça fait ¼ de siècles que l'on fait des demandes et des propositions et la DRH ne reprend que des petits bouts. On voit que l'on tend vers une vision prospective normée où les OS deviennent des collaborateurs du directeur d'unité (DU). Le travail principal des agents est de veiller à maintenir ses outils. Il faut susciter et non pas prescrire. Concernant le dossier, il faut que l'agent puisse le remplir lui-même en tenant compte des capacités de rédaction de chacun. On veut une évaluation par les pairs, pas d'auto évaluation. L'expérimentation doit être fixée dans le temps et porter sur l'ensemble des métiers d'une BAP et non seulement sur les ingénieurs. Il faut veiller à l'échantillonnage. On nous cite l'expérience de l'INRIA qui ne représente pas les métiers du CNRS. Le dossier doit être longitudinal et non pas ponctuel.

FO : L'évaluation concerne tous les fonctionnaires, pas seulement les ITA. FO défend la notation et dit que c'est le plus contestable par l'agent (donc c'est là qu'il peut mieux faire valoir ses droits). On revient à l'époque des pires magouilles par les mandarins. FO n'est pas favorable à cet expérimentation. Demande les textes INRIA, les résultats de l'expérimentation menée en Limousin en 1994, quels seront les moyens attribués à ce nouveau type de fonctionnement ?

Syndicat SUD-Recherche-EPST

Secrétariat National : Cemagref - Parc de Tourvoie, BP 44 - 92163 Antony Cedex

 contactCnrs@sud-recherche.org  www.sud-recherche.org/SPIPprod/

 01 43 54 60 36 - fax 25 29 48 (Anne-Lise MILLAN-BRUN) ou 04 72 44 84 29 - fax 80 04 (Alain CASTERA)

CFDT : Elle pense que c'est un recul. Elle demande des fonds supplémentaires pour avoir quelque chose à distribuer aux agents (au mérite ?) ! demande de visite sur site pour mieux cerner l'environnement

SNPTES : Ils estiment que c'est une dérive hiérarchique (3ème alinéa du projet). Le DU ne peut pas juger tous les agents dans leur activité, il n'en a pas les compétences.

CGC : Ils disent que le projet de texte a été transmis trop tard aux OS. L'application de ce texte se trouve plus coller à des métiers administratifs et est loin des métiers de la recherche. Attention à l'éthique des évaluateurs. Il faut plutôt trouver des moyens d'avoir davantage de promotions afin de diminuer la pression. Ils demandent un code de civilité (respect, politesse, ...), des formations à la gestion de conflit. Il faut aider les agents à l'auto-évaluation. Il s'interroge sur ce qui se passera si l'objectif n'est pas atteint. demande de visite sur site pour mieux cerner l'environnement.

SNCS : Ils demandent un système d'évaluation par les pairs. La partie hiérarchique est cadrée mais il n'y a pas grand chose sur celle par les pairs. L'évaluation devient technocratique. Les pairs n'apparaissent pas dans le projet de modification du décret. L'expérimentation ne doit pas être décomposée comme cela, ça ne donnera rien !

SUD : Signale que comme d'autres syndicats ils ont des adhérents à l'INRIA et que le modèle de cet Institut n'est pas bon du point de vue des agents. Ils invitent l'administration à regarder ce qui se fait pour les agents de la communauté européenne. Ils signalent que la périodicité de rencontre annuelle entre chaque agent et son supérieur est supprimée dans la nouvelle formulation de l'article 19 et que cette nouvelle formule reprend des bases de l'article 20 existant. Ils affirment que hors la partie pratique de remplissage d'un dossier, toutes les actions qui se déroulent après, jusqu'à l'avancement, ne sont pas décrites et qu'il y a ici beaucoup d'améliorations à apporter. Ils demandent que l'affirmation « le conseil de laboratoire est saisi des propositions d'avancement » soit affirmé plus fortement afin que les laboratoires le fassent réellement (contrairement à la majorité actuellement). Ils mettent en garde sur la sélection des experts de chaque BAP. Ils demandent enfin que clairement la notion de recours propose aussi ceux auprès des CAP et des OS, il n'y a pas que des recours hiérarchiques.

CFDT : On ne voit pas d'articulation entre les 2 parties du texte.

CGT : Pas d'évaluation collective. On ne voit pas le lien avec les évaluations qui peuvent être menées par le CN.

CGT : La notion d'objectif est loin de la recherche. On parle de résultats, mais quel résultat est attendu ? Pour les métiers répétitifs quelles sont les objectifs ? C'est malsain et bureaucratique. Les appréciations des DU ne sont pas des évaluations. Les DU ne sont certainement pas des managers. Il faut utiliser l'observatoire des métiers. On réinvente des outils qui existent déjà. On devrait inventer des outils pour les ITAs afin qu'ils s'épanouissent. L'ambiance va de plus en plus mal, alors avec des contrats d'objectifs, ce serait pire. Dans chaque laboratoire les acteurs sont le conseil de laboratoire + commission de personnels (connaît le mieux les besoins), commission qui devrait être institué de partout. Demande de visite sur site pour mieux cerner l'environnement.

SNPTES : Le dossier de carrière n'était pas si mal que ça. La nouvelle méthode devrait bien s'appliquer bien à la BAP H. Ça n'a rien à voir avec une évaluation des compétences. Un DU n'est pas compétent en tout.

SG : L'objectif est d'avoir des gens heureux au travail. C'est un enjeu essentiel pour le CNRS. Il est pragmatique. Pour ce texte, il faut revenir sur l'articulation des 2 parties. La 1ère partie est plus détaillée. Il faut évoluer dans la gestion des ressources humaines au CNRS. Il veut que l'expérimentation soit probante. Ce doit être qu'un début.

RH : Les discussions et les remarques sont des matériaux pour la prochaine réunion de travail (On n'y est pas ?). Les remarques seront prises en compte et analysées avant de faire de nouvelles propositions.

Tout le monde – enfin ceux qui ont participé – dénonce le déni des réflexions qui avait été faites avec le groupe de réflexion sur ce sujet animé par P. Saubost

4 Politique d'emploi des personnels non permanents :

La RH nous fait la présentation qui nous a été transmise lors de l'invitation à cette réunion. La justification de cette présentation est en gros : vu que le CNRS devient employeur de plus en plus de CDD (surtout avec l'ANR), le CNRS se doit d'avoir une politique claire d'emploi des CDD !

Sur la photocopie fournie le transparent 3 est incomplet :

- Appui à la recherche (besoins occasionnels et fonctions spécifiques): Concerne les ITAs.
- Formation à et par la recherche : concerne les doctorants et post-doctorants.
- Pratique de la recherche : Concerne les CDD chercheurs.

La durée maximale pour un CDD est de 6 ans. Il ne doit pas y avoir de travailleur présent dans les laboratoires sans la présence d'un contrat. Pour les besoins occasionnels la durée maximum du contrat est de 10 mois. Pour les fonctions spécifiques, c'est de 3ans (renouvelable 1 fois). Les post-doctorants devraient appartenir à la rubrique « pratique de la recherche » et non « formation à et par la recherche » comme actuellement.

Tout le monde s'est fortement agité durant cette présentation et la RH n'était pas écoutée sur ses détails. Les réactions ont été fortes et unanimes.

SNCS : Ils sont en colère car on ne veut pas de poste de contractuels à la place des agents titulaires. On ne veut pas d'augmentation de CDD. Par l'embauche de CDD on casse la politique scientifique car on n'a plus de vision à long terme. On ne gèle pas de postes de titulaires pour recruter des CDD.

Syndicat SUD-Recherche-EPST

Secrétariat National : Cemagref - Parc de Tourvoie, BP 44 - 92163 Antony Cedex

 contactCnrs@sud-recherche.org  www.sud-recherche.org/SPIProd/

 01 43 54 60 36 - fax 25 29 48 (Anne-Lise MILLAN-BRUN) ou 04 72 44 84 29 - fax 80 04 (Alain CASTERA)

CGT : Ils appuient le SNCS. La politique de rémunération des CDD n'est pas comme celle des titulaires (pas sur la même grille salariale). On veut surpayer certains postes.

SNPTES : Ils sont d'accord aussi sur les principes évoqués par les autres. On ne veut pas de précarisation des métiers de la recherche.

FO : Ils sont d'accord avec les autres. Ils comparent ces emplois non permanents avec le CPE. Ils rappellent que tout ce qui est mission permanente doit être occupé par des personnels permanents. Il manque des postes statutaires. Les doctorants et post-doctorants sont des salariés. Ils demandent des recrutements de chercheurs en pré embauche dès le niveau universitaire M2.

CFDT : la précarité on n'en veut pas. 4000 CDD au CNRS, c'est trop.

SUD : ne s'est pas exprimé en plénière mais a abordé ce problème en bilatérale avec la DRH et rejoint la position des autres OS.

DRH : Elle a bien entendu. Elle ne souhaite pas développer les CDD. L'ANR génère beaucoup de CDD, il faut bien les gérer. Ce sujet sera un point pour information au CTP du mois de novembre.

CGT : Veut une réponse précise sur les financements des CDD par le CNRS (transparent 11).

SG : Le CNRS ne reviendra pas là dessus (le co-financement est utilisé pour les BDI)!

5 Questions diverses :

Adj-DRH : La commission mobilité va être remise en place, il faut des volontaires.

CFDT : Ils regardent le bilan de la campagne 2006

CGT : Un malaise de beaucoup d'informaticiens est né au sujet de la prime de fonction informatique (PFI). On a évalué des agents alors que ce n'était pas le but.

SG : On va évaluer cette mesure. Problème de jury : les jury potentiels étaient candidats (!)

CGT : Dans les experts par BAP, il n'y a que des IR, des chercheurs ou des enseignants chercheurs. Il faut aussi des T et des AJT.

SG : Ça fonctionne mieux qu'avant d'après les informations qui ont été remontées des délégations.

CGT : Pour l'avancement on utilise le critère de classement des DU, puis celui des délégations régionales, puis l'ancienneté. L'avis de certains directeurs n'a pas été pris en compte. On bafoue les discussions précédentes.

FO : Qu'en est il de la restructuration du site de Meudon-Bellevue et de l'information aux agents ?

SG : Les personnels sont tenus au courant.

Syndicat SUD-Recherche-EPST

Secrétariat National : Cemagref - Parc de Tourvoie, BP 44 - 92163 Antony Cedex

 contactCnrs@sud-recherche.org  www.sud-recherche.org/SPIPprod/

 01 43 54 60 36 - fax 25 29 48 (Anne-Lise MILLAN-BRUN) ou 04 72 44 84 29 - fax 80 04 (Alain CASTERA)